

**Nombre de  
conseillers**

**En exercice : 29**

**Présents : 24**

**Votants : 29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC**

**L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE 14 NOVEMBRE,**

**Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC**, dûment convoqué le 8 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

**PRESENTS :** Mme Peggy BARIAT, Maire, MM. Jérôme HARDY, Michel JANDAUD, Frédéric RICHARD, Rafaël SOLANS EZQUERRA, Mmes Karine BERNARD, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY, Pascale THOMAS, Adjoints, MM. Laurent AUZEMERY Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Patrick LHOMME, Cédric PIERRE, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVÉ, Stella BARREAU, Marie-Laure BOULIN, Martine BOURBON, Sophie BOYER, Carole LONGEQUEUE, Carine ROY.

**ABSENTS :**

- Stéphane CHÉ (procuration à P. BARIAT)
- Marc DUPUY (procuration à B. TROUBAT)
- Fabienne FERRAND -procuration à K. BERNARD)
- Brigitte LARDY (procuration à D. BIGAS)
- Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA (procuration à S. BOYER)

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à l'élection de Madame Laurence Roussy, comme secrétaire de séance.

**2023-118 LOCATION DE SALLES MUNICIPALES – TARIFS 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

Il vous est proposé de mettre à jour les tarifs des salles municipales en fonction des dernières demandes formulées par des acteurs économiques, mais aussi des évènements ayant eu lieu dans la commune.

Premièrement, afin d'offrir la possibilité à des entreprises de développer leur activité dans des salles communales, il est proposé de rendre possible la location des salles Lully (hors salle Molière) ainsi que la salle de réunion de la Maison Bourbon.

De plus, les tarifs appliqués pourraient être les suivants : 25€ par 1/2 journée ou soirée et 50€ la journée.

Enfin, s'agissant d'activité économique à but lucratif, la gratuité de la 1<sup>ère</sup> location ne pourra s'appliquer.

Tous les autres tarifs restent inchangés et se présentent comme suit :

	Soirée semaine	Journée semaine	1/2 journée semaine	1 journée du week-end	Week-end complet	Caution location	Caution ménage
	Du lundi au jeudi 18h00 - 9h00	Du lundi au vendredi 9h00 - 18h00	Du lundi au vendredi 9h00 - 13h00 ou 13h00 - 18h00	(association uniquement)	Du vendredi 18h00 au lundi 9h00		
<b>Molière (haut)</b>	100,00 €	200,00 €	100,00 €	360,00 €	500,00 €	600,00 €	300,00 €
	125,00 €	250,00 €	125,00 €	450,00 €	625,00 €		
	80,00 €	160,00 €	80,00 €	288,00 €	400,00 €		
<b>Lully en complément de Molière</b>					50,00 €	200,00 €	100,00 €
					67,00 €		
<b>Beaubourg (bas)</b>	80,00 €	160,00 €	80,00 €	240,00 €	320,00 €	400,00 €	200,00 €
	100,00 €	200,00 €	100,00 €	300,00 €	400,00 €		
	64,00 €	128,00 €	64,00 €	192,00 €	256,00 €		
<b>Espace convivial</b>	48,00 €		48,00 €			200,00 €	100,00 €
	60,00 €	-	60,00 €		-		

<b>Lully ou Bourbon</b>	25,00 €	50,00 €	25,00 €			200,00 €	100,00 €
-------------------------	---------	---------	---------	--	--	----------	----------

Hors commune

Association : 1ère mise à disposition gratuite puis 20% sur le tarifs communes

Commerçants organisant des manifestations à destination des habitants d'Ambazac : 20% par rapport au tarif commune

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE**, la grille de tarification telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;

**DIT** que la comptabilité relative à ces cautions sera retranscrite dans un registre tenu par le régisseur de la régie de recettes Salle des fêtes - Mont Gerbassou.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 15 novembre 2023

Pour copie conforme, le 15 novembre 2023

**Le Maire,**  
**Peggy BARIAT.**



Accusé de réception en préfecture  
087-218700201-20231114-2023-118-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2023  
Date de réception préfecture : 17/11/2023